

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DPE/BD/EV/FT/2009-2010 N° 44

Affaire suivie par :

Fabrice TANJON

Mél : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

DPE.4

☎ : 01.30.83.43.86 ☎ : 01.30.83.46.89

DPE.5

☎ : 01 30 83.43.51 ☎ : 01.30.83.52.91

DPE.6

☎ : 01.30.83.52.30 ☎ : 01.30.83.52.90

DPE.7

☎ : 01.30.83.43.51 ☎ : 01.30.83.46.84

DPE.8

☎ : 01.30.83.52.30 ☎ : 01.30.83.52.90

DPE.9

☎ : 01.30.83.40.24 ☎ : 01.30.83.52.90

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

I	IA		Ets Privés
I	Inspections		Universités
	CT - CM		IUT
	Chefs Div.		Gds étab. Sup.
	Chefs Serv.	I	IUFM
A	LYC		CROUS
A	CLG	I	CRDP
A	LP		DRONISEP
A	EREA/ERDP	I	DRJS
	CIO	I	SIEC
	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre : CNED			

Nature du document :

- nouveau
 modifié
 reconduit

Calendrier :

Date de la campagne

du 3 décembre 2009 au 5 février 2010

Retour des notices avant

le 12 février 2010

x au rectorat

☎ à l'IA, service

Le présent document comporte :

Circulaire	1	2 p
Annexes	7	19 p
Total		21 p

Versailles, le 26 novembre 2009

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

A

MESDAMES ET MESSIEURS

- les chefs d'établissement - pour attribution
- Les inspecteurs d'académie, DSDEN, - pour information

OBJET : Notation administrative année 2009-2010 des personnels :

- enseignants titulaires et stagiaires
- d'éducation titulaires

J'ai l'honneur de vous demander de procéder à la notation administrative des personnels cités en objet.

Je tiens à vous rappeler l'importance que j'attache à la notation administrative des personnels, qui doit être un moment privilégié d'échange constructif sur la manière de servir de l'agent noté. J'appelle d'ailleurs votre attention sur l'intérêt d'anticiper cet entretien avec les intéressés dès l'apparition de problèmes ou la persistance de ceux-ci.

La notation administrative évalue le rôle joué par l'enseignant au sein de l'établissement, son sens du travail en équipe et la qualité de ses relations avec l'ensemble de ses interlocuteurs. Elle est à dissocier de la notation pédagogique, qui s'appuie sur la situation observée en classe par l'inspecteur et sur l'ensemble des activités pédagogiques du professeur.

Je souhaite que la cohérence et la transparence président à tous les stades de la procédure.

**1) Vous devrez saisir dans l'application GI/GC par SCONET :
du 3 décembre 2009 au 5 février 2010**

- une appréciation évaluative (*pavés*) allant de « très bien » à « médiocre »
- une appréciation littérale, objective, formulée de manière explicite et en cohérence avec la proposition de note et l'appréciation évaluative
- Une proposition de note chiffrée selon une grille pour chaque corps (*annexes 4-1 à 4-7*)

2) Me transmettre les fiches de notation, signées des intéressés, accompagnées des pièces justificatives (*recours et rapports complémentaires*)

au plus tard pour le 12 février 2010

- 3) Porter à la connaissance de l'ensemble des agents concernés cette circulaire et ses annexes
- 4) Communiquer aux intéressés leur proposition de note et les appréciations
- 5) Les informer de la possibilité que votre proposition de note, si elle se situe hors grille, puisse être harmonisée et donc susceptible d'un recours éventuel de leur part

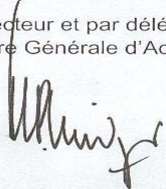
CAS PARTICULIER :

Je vous informe par ailleurs qu'une mise à jour sera effectuée dans l'application sur l'échelon d'un certain nombre d'agents. Elle concerne la situation des personnels qui seront promus à un échelon supérieur avec une date d'effet antérieure au 31 août 2009 (*date de prise en compte de l'échelon pour la notation des titulaires*), du fait de réductions liées à l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA). Ces promotions intervenant après l'ouverture du serveur notations (*elles seront en effet basculées à la mi-décembre*), les personnels concernés verront leur échelon actualisé directement dans l'application de notation.

Mes services vous informeront de manière spécifique, à la mi-décembre, des personnels de votre établissement pour lesquels cette mise à jour est intervenue. Elle ne concernera en tout état de cause qu'un nombre limité de personnels et ne vous empêche pas de commencer votre campagne de notation avant cette échéance.

Je compte sur votre collaboration pour le respect des présentes consignes et des délais qui sont des atouts majeurs de la réussite de cette campagne de notation.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale d'Académie



Marie Pierre LUIGI